



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale de la  
protection des populations de la  
Manche**

Service protection de l'environnement  
477 Boulevard de la Dollée  
BP 90286  
50000 Saint-Lô

Saint-Lô, le 24/01/2025

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 24/01/2025

### **Contexte et constats**

Publié sur 

#### **SAS TEA'M'ETHA**

Leplu  
50600 St Hilaire Du Harcouet

Références : DDPP50 2025 00268  
Code AIOT : 0100284264

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 24/01/2025 dans l'établissement SAS TEA'M'ETHA implanté Leplu 50600 ST HILAIRE DU HARCOUËT. L'inspection a été annoncée le 22/01/2025. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Cette inspection a eu lieu dans le cadre d'une demande d'enregistrement. L'unité de méthanisation n'est pas construite.

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- SAS TEA'M'ETHA
- Leplu 50600 ST HILAIRE DU HARCOUËT
- Code AIOT : 0100284264
- Régime : Déclaration avec contrôle
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Élevage de porcs et d'une unité de méthanisation.

## 2) Constats

### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - ◆ le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - ◆ les observations éventuelles ;
  - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
  - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
  - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

### 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Conforme dans le dossier de demande d'enregistrement (méthanisation non construite ce jour).

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
1	Dispositions générales	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 6	Sans objet
2	Dispositions générales	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 7	Sans objet
3	Dispositions générales	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 8	Sans objet

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
4	Prévention des accidents et des pollutions : généralités	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 11	Sans objet
5	Prévention des accidents et des pollutions : généralités	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 13	Sans objet
6	PAP : dispositions de sécurité	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 17	Sans objet
7	PAP : dispositions de sécurité	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 18	Sans objet
8	PAP : dispositions de sécurité	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 22	Sans objet
9	PAP : dispositions de sécurité	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 23	Sans objet
10	PAP : les équipements de méthanisation	Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 30	Sans objet
11	PAP : les équipements de méthanisation	Arrêté Ministériel du 15/08/2010, article 34 bis	Sans objet
12	La ressource en eau : plv, conso d'eau et collecte des effluents	Arrêté Ministériel du 19/08/2010, article 38	Sans objet
13	La ressource en eau : rejets	Arrêté Ministériel du 27/08/2010, article 46	Sans objet
14	Émissions dans l'air : valeurs limites d'émission	Arrêté Ministériel du 31/08/2010, article 49	Sans objet

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Conforme

### 2-4) Fiches de constats

N° 1 : Dispositions générales

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 6
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Implantation – Aménagement
<b>Prescription contrôlée :</b>  Respect des distances d'implantation
<b>Constats :</b>  Conforme dans le dossier de demande d'enregistrement
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 2 : Dispositions générales**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 7
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Envols des poussières
<b>Prescription contrôlée :</b> Empêcher la prolifération des insectes et des rongeurs
<b>Constats :</b> Conforme dans le dossier de demande d'enregistrement
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 3 : Dispositions générales**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 8
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Intégration dans le paysage
<b>Prescription contrôlée :</b> Intégration paysagère et entretien des abords et des locaux
<b>Constats :</b> Conforme dans le dossier de demande d'enregistrement
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 4 : Prévention des accidents et des pollutions : généralités**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 11
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Localisation des risques, classement en zones à risque d'explosion
<b>Prescription contrôlée :</b> zone ATEX, plan, risque explosion ou toxique signalé, détecteurs fixes de méthane ou d'alarmes
<b>Constats :</b> Conforme dans le dossier de demande d'enregistrement
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 5 : Prévention des accidents et des pollutions : généralités**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 13
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Caractéristiques des sols
<b>Prescription contrôlée :</b> sol étanche et équipé de façon à pouvoir recueillir les eaux de lavage ou matières
<b>Constats :</b> Conforme dans le dossier de demande d'enregistrement
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 6 : Prévention des accidents et des pollutions : dispositions de sécurité**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 17
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Clôture de l'installation
<b>Prescription contrôlée :</b>  interdiction de toute entrée non autorisé/issues fermées hors des heures de réception/indication des heures d'ouvertures à l'entrée principale
<b>Constats :</b>  Conforme dans le dossier de demande d'enregistrement
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 7 : Prévention des accidents et des pollutions : dispositions de sécurité**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 18
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Accessibilité en cas de sinistre
<b>Prescription contrôlée :</b>  Accès des services de secours (accès suffisamment dimensionné et menant à une route)
<b>Constats :</b>  Conforme dans le dossier de demande d'enregistrement
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 8 : Prévention des accidents et des pollutions : dispositions de sécurité**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 22
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Système de détection et d'extinction automatiques
<b>Prescription contrôlée :</b>  local technique avec détecteur de fumée, sondes de température dans stockage longue durée, liquide inflammable, combustible et réactifs interdit, entretien régulier
<b>Constats :</b>  Conforme dans le dossier de demande d'enregistrement
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 9 : Prévention des accidents et des pollutions : dispositions de sécurité**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 23
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Moyens de lutte contre l'incendie
<b>Prescription contrôlée :</b>  Réserve incendie, Extincteurs, Consignes de sécurité
<b>Constats :</b>  Conforme dans le dossier de demande d'enregistrement

<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

N° 10 : Prévention des accidents et des pollutions : les équipements de méthanisation

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 12/08/2010, article 30
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Dispositifs de rétention
<b>Prescription contrôlée :</b>  Rétention mini 100% du plus grand réservoir ou 50% de la totalité des stockages, contient et résiste à l'action physique et chimique des fluides-dispositif d'obturation maintenu fermé/non applicable au bassin de traitement des eaux résiduaires et lagunes/assure la pérennité dans le temps du dispositif
<b>Constats :</b>  Conforme dans le dossier de demande d'enregistrement
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

N° 11 : Prévention des accidents et des pollutions : les équipements de méthanisation

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 15/08/2010, article 34 bis
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Réception des matières
<b>Prescription contrôlée :</b>  collecte des jus
<b>Constats :</b>  Conforme dans le dossier de demande d'enregistrement
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

N° 12 : La ressource en eau : plv, conso d'eau et collecte des effluents

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 19/08/2010, article 38
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Collecte des effluents liquides
<b>Prescription contrôlée :</b>  plan des réseaux avec secteurs collectés, points de branchement, regards, avaloirs, poste de relevage, poste de mesure, vannes manuelles et automatiques
<b>Constats :</b>  Conforme dans le dossier de demande d'enregistrement
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

N° 13 : La ressource en eau : rejets

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/08/2010, article 46
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Épandage du digestat
<b>Prescription contrôlée :</b>

plan d'épandage avec dispositif permettant de limiter les émissions atmosphériques d'ammoniac
<b>Constats :</b>  Cahier des charges DIG. Plan d'épandage de la SCEA DE LEPLU suffisant, dans l'immédiat, pour absorber l'ensemble du digestat produit.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 14 :** Émissions dans l'air : valeurs limites d'émission

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 31/08/2010, article 49
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Prévention des nuisances odorantes
<b>Prescription contrôlée :</b>  réalisation d'un état 0 des odeurs, registre des plaintes avec identification des causes et mesures mise en place, laveurs de gaz ou biofiltres contrôlés tous les 3 ans (composés soufrés, ammoniac et concentration d'odeur), produits odorants stockés en milieu confiné
<b>Constats :</b>  Conforme dans le dossier de demande d'enregistrement : réalisation d'un état 0 des odeurs avant la construction de l'unité de méthanisation.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite